

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 29 Vendémiaire.

(Ère vulgaire)

Lundi 20 Octobre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est *actuellement* établi à Paris, au coin de la rue THÉRÈSE, RUE DES MOULINS, n^o. 500. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Brumaire, sont invités à le renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essayer d'interruption. Ils sont également invités à s'adresser *directement* au bureau des Nouvelles Politiques, rue des Moulins, n^o. 500, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, & à des plaintes multipliées que le bureau ne mérite point.

ALLEMAGNE.

De Wesel, le 1^{er} août.

Les magasins impériaux, qu'on transféroit d'ici à Maëstricht, ont rebroussé chemin depuis que toute communication avec cette ville a été coupée par les républicains françois; mais une partie des effets de ces magasins a été enlevée par l'ennemi, qui occupe les deux rives de la Meuse.

Les bruits qu'on avoit répandus ici sur l'indiscipline des troupes républicaines, étoient une manœuvre des princes de la coalition pour exciter les habitans à les combattre; mais ces bruits perfides sont absolument tombés. Les François perçoivent les contributions fixées, mais ils prennent sous leur sauve-garde toutes les propriétés, & les moindres fautes d'indiscipline sont punies chez eux avec une grande sévérité. On doit attribuer à la connoissance de cette vérité la propension que montrent les peuples de ces contrées à ne point regretter le régime despotique des cours d'Allemagne.

ANGLETERRE.

De Londres, le 23 septembre.

Les papiers ministériels se plaignent amèrement aujourd'hui des Hollandois; ils disent que l'armée angloise n'en reçoit aucune assistance, & qu'à l'arrivée de nos troupes dans les villes de la république, elles éprouvent une sorte

de dé fiance & de crainte très-nuisibles au concert qui devoit régner entre les indolents alliés. Les feuilles de l'opposition prétendent que ces plaintes sont les avant-coureurs du projet de rappeler notre armée du continent; mais ce présage est sans doute faux, car Pitt ne pourroit former un tel projet sans déclarer en quelque sorte à la coalition & à tous ses alliés qu'il rompt tous les engagements qu'il a contractés avec eux.

Les revers de la dernière campagne ont servi de texte à différens mémoires justificatifs répandus sur les généraux de la coalition. Le comte de Moyra vient d'entrer en lice dans ces détails au moins inutiles, & il paroît de lui un mémoire où il atteste que si ses plans avoient été suivis, non-seulement il auroit sauvé Ostende, mais encore il auroit effectué une invasion en France, (si personne ne s'y étoit opposé).

Bulletin de l'armée anglaise. — Au camp près Bois-le-Duc, le 6 septembre.

L'armée est tranquille dans sa position. Les François ont paru dernièrement en force près Breda; mais, suivant le rapport des déserteurs, il paroît qu'ils ne comptent point faire le siège de cette place, du moins pour cette campagne.

Le bruit couroit depuis plusieurs jours dans le camp, que nous allions marcher en avant pour prendre nos quartiers d'hiver dans la Flandre; mais depuis que la prise de Condé, Valenciennes, &c. est confirmée, nous n'avons plus cette espérance.

Du 7 septembre. — Il paroît aujourd'hui que l'espérance que nous avions de rentrer en Flandre est évanouie. Si les pluies continuent, il nous sera impossible de rester dans la position où nous sommes. Le nombre des malades augmente journellement. Il y a plusieurs régimens de 600 hommes, dans lesquels il y a 120 & 130 malades : il n'y a rien d'extraordinaire aux avant-postes.

Du 8 septembre. — Il paroît que nous allons être cantonnés dans une quinzaine de jours de l'autre côté de la Meuse, & que la fin de cette campagne fatigante sera de laisser les Français tranquilles possesseurs des Pays-Bas. On espère que quand le désordre, qui regne parmi les alliés, ne subsistera plus, nous agirons offensivement contre l'ennemi commun; mais malheureusement nous avons perdu le fruit de deux campagnes, Valenciennes, Condé, &c.; de manière qu'il ne nous reste plus aucunes places fortes.

On écrit de Baltimore, le 8 juillet, que le 15 juin le brick *l'Industry* a été pris par un corsaire français; mais ce brick étoit si mauvais voilier, que le corsaire a été obligé de le laisser en arrière, & de continuer sa route vers Baltimore avec deux prises, l'une d'un bâtiment portant seize canons de 9 & de 6 livres, & l'autre d'une polaque espagnole; le premier alloit de Gibraltar à New-Yorck, & l'autre de la Havanne à Barcelonne: ils ont été condamnés ici.

(Extrait des papiers anglais.)

H O L L A N D E.

De Berg-Op-Zoom, le 8 septembre.

Les Français se sont emparés de tous les chevaux qui sont dans les villages entre Aâvers & cette ville.

Plusieurs vaisseaux armés & approvisionnés viennent d'arriver de Hultz; ce qui fait croire que l'on va évacuer la Flandre-Hollandoise.

On ne voit pas de patrouilles françaises depuis plusieurs jours; tout est fort tranquille.

De Bréda, le 9 septembre.

Quoique les Français soient toujours en possession des avant-postes aux environs de cette place, il n'est cependant pas probable qu'ils en fassent le siège en règle: on croit plutôt qu'ils se disposent à attaquer Maëstricht & Berg-Op-Zoom; car ils font filer beaucoup de troupes de ces côtés.

De Rotterdam, le 9 septembre.

On continue toujours, avec la plus grande vigueur, les préparatifs pour la défense de ce pays. Le nombre des volontaires, complètement armés & équipés, monte ici à 300 hommes & 800 à Amsterdam. Huit chaloupes canonnières partent demain pour Williamstadt. Le Kruisland-Pasder, près Steenherleen, est inondé depuis dimanche, afin d'assurer & de couvrir la principale écluse de ce canton, appelée *l'écluse de Blunne*, dont Dumourier s'empara lorsqu'il eut l'intention de conquérir la Hollande. La garnison de Bois-le-Duc a été renforcée par le régiment hollandais Brakel. On n'épargne rien pour défendre la Hollande.

Bulletin de l'armée des Etats-Généraux.

Dès le 6 courant (septembre) nos postes avancés ont été attaqués par l'ennemi & obligés de se retirer sur

Steehoven. Les troupes des Etats-Généraux n'ont eu qu'un cheval de tué dans cette occasion.

Les postes avancés de la forteresse de Bréda sont attaqués tous les jours, & ont essayé quelques pertes par l'acharnement de l'ennemi. Le 7 courant, le major-général Van Geusaw fit une sortie avec une partie de la garnison, avec une telle vigueur qu'il le chassa de Princess-Haage & le tua 130 hommes, outre les blessés. Nous, de notre côté nous avons perdu très-peu de monde.

Tout est tranquille dans les environs de Bréda; l'ennemi paroît s'éloigner de cette forteresse.

F R A N C E.

De Paris, le 29 vendémiaire.

L'adjudant-général Lefebvre, arrêté par ordre de l'accusateur public, antérieurement au décret de la convention qui ordonne qu'il sera traduit au tribunal révolutionnaire, est arrivé avant-hier à la prison de la Cocherie.

Les heureux effets de l'adresse de la convention au peuple français commencent à se faire sentir dans cette commune; quelques espèces de denrées y deviennent plus abondantes & moins chères, depuis que les manœuvres de malveillans & des hommes cupides sont surveillés par le gouvernement, qui a repris son énergie & l'unité qu'il devoit avoir pour le bonheur commun. Si on considère que c'étoit la dissémination de l'autorité, du pouvoir, & même d'une influence majeure & indépendante, entre différentes autorités constituées & indépendantes de la convention qui a causé tous les malheurs précédens de la république, on ne peut qu'applaudir aux décrets qui ont rassemblé de la main des représentans du peuple tant de branches éparées de l'administration publique. Les autorités secondaires ne pouvoient avoient le même ensemble que la convention, les passions de tant d'agens divers jettoient par-tout une confusion vraiment arbitraire d'où il résultoit des maux & des abus, dont la source se cachoit adroitement à toutes les recherches; il n'en est plus de même aujourd'hui, la cupidité mercantile est réprimée dans la fourniture de la plupart des objets nécessaires à la subsistance du peuple.

La discussion sur le régime des sociétés populaires & sur les moyens de les rappeler à la véritable utilité de leur institution, a été terminée par le décret que nous avons rapporté. Il s'agissoit de montrer quelle différence il devoit y avoir entre le droit imprescriptible des citoyens de se réunir en société d'instruction, & l'espèce d'autorité générale que la correspondance des sociétés leur donnoit, sans que cette autorité dérivât d'ailleurs que de la préension naturelle qu'ont toutes les associations d'hommes d'augmenter leur crédit & leur puissance. Cette proposition fut en quelque sorte attisée par l'attention qu'eut la convention d'adresser tous ses décrets, toutes ses décisions aux sociétés populaires dont elle connoissoit le zèle & le patriotisme; si depuis tant d'intrigans ont songé à se faire un état de ces mêmes sociétés, c'est un abus qu'il a été convenable d'extirper, lorsque les inconvéniens se sont fait sentir. Ainsi le décret qui proscribit les pétitions de ces sociétés en nom collectif, & qui entrave leur correspondance réciproque, n'ôte rien au bien qu'elles peuvent faire & aux services qu'elles peuvent rendre. On a remarqué

dans les débats sur cette grande question, que les chefs de la coalition se sont déclarés constamment les ennemis des sociétés populaires, mais cela ne prouve rien contre elles. Là où l'énergie de la liberté se prononce fortement, le despotisme a dû attacher sa haine. Gardons-nous de penser que les citoyens qui composent ces sociétés puissent être les ennemis de la république; ils la serviront sans doute dans tous les tems, car c'est dans la discussion libre des grands intérêts du peuple que les hommes s'éclairent, & leurs lumières finissent par être toujours utiles. Aussi a-t-on vu repousser dans tous les débats l'idée qu'il fut question de supprimer les sociétés populaires.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Du 26 vendémiaire, six heures du soir.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Phelippe a été de suite entendu en ses dépositions; il a articulé des faits contre Carrier dont quelques-uns ont paru vagues. Le président l'a invité à se renfermer dans les faits qui pouvoient regarder les accusés.

Phelippe a reproché des faits graves, des vols & des exactions aux accusés. Le président les a interrogés sur ces faits, dont quelques-uns ont été niés, d'autres expliqués, d'autres avoués. Il est résulté des débats de cette séance, que Leroy & Garnier, échappés à une noyade, furent mis au secret, pour qu'ils ne révélassent pas aux autres prisonniers ce qui s'étoit passé, & Goulin a assuré qu'ils n'avoient pas été noyés, puisqu'ils étoient à Paris. Il a de plus été avoué que deux ou trois gabarres servant aux noyades ont été achetées par Lamberty & payées par le comité; que Carrier avoit dit en secret à Goulin que tout étoit arrangé pour l'expédition, que la compagnie Marat fut mandée, que plusieurs membres du comité s'y trouverent, comme surveillans, ont-ils dit; que les prisonniers furent mis dans le bateau à 4 heures du matin; que Lamberty avoit promis de se charger de cette expédition, & qu'en son absence elle fut effectuée.

Bologniel s'est expliqué franchement sur plusieurs faits.

Tous les accusés ont nié avoir connoissance des *sabrades* d'une foule de brigands qui furent massacrés sur la place du Département, quoique le comité révolutionnaire tint ses séances dans l'une des salles du département; mais plusieurs ont avoué que Hubert qui étoit dans les prisons où l'on prétendoit qu'il existoit des conspirations, qui étoit regardé comme un voleur, & qui avoit fourni les listes des détenus qui ont été noyés, avoit été envoyé sur un vaisseau pour servir dans la marine, en récompense, sans doute, des services signalés qu'il avoit rendus.

On a peut-être oublié, non, car on se rappelle très-bien que sous la tyrannie de Robespierre; il y avoit dans les maisons d'arrêt de Paris, certains individus qui ont prétendu qu'il y avoit existé, & qu'il y existoit encore alors, des conspirations; ils déposent de ces faits & le tribunal du dernier tyran envoya à l'échafaud une foule de citoyens de tout âge, de tout sexe, de tout état, prévenus de différens délits & détenus à Bicêtre, au Luxembourg, à St-Lazard & à la Force.

Du 27.

Phelippe a encore fait des déclarations dans cette affaire: le comité révolutionnaire, a-t-il dit, envoyoit à la commission militaire, pour y être jugés, des brigands qui n'avoient pas été pris les armes à la main. Les biens de ces condamnés ont été séquestrés, & leurs parens ne peuvent en jouir. Il m'est revenu qu'on les faisoit passer pour des émigrés. Ces commissions militaires jugeoient même des femmes.

Goulin m'a reproché d'avoir, lorsque j'étois au tribunal, la conscience trop timorée, me disant que l'on devoit mettre sous le rasoir national certaines personnes sur l'étiquette du sac. Antérieurement à la loi du 14 frimaire, le comité pouvoit mettre en liberté les détenus. A cette époque j'entendis dire à Chaux: « Si cette loi n'avoit pas été portée, nous aurions fait passer en prison tous les habitans de Nantes les uns après les autres, pour y faire un séminaire d'une décade, plus ou moins; ils en auroient mieux valu. »

Le citoyen Debourgues doit déposer que s'étant adressé à Carrier pour une compétence, il lui répondit, la guillotine, toujours la guillotine. Quoique j'eusse défendu que la guillotine fût constamment levée, Carrier ordonna qu'elle le fût toujours; j'ai entendu dire, a-t-il ajouté, que Carrier avoit fait noyer trois belles femmes, qui avoient été prises, je crois, à la Vendée, & avec lesquelles il avoit couché. Le président a observé à Phelippe qu'il pouvoit trop loin ses observations & ses inquiétudes; il l'a invité à citer des faits sur les accusés.

Un des jurés a observé que la défense des accusés portoit sur des circonstances impérieuses dans lesquelles les accusés disoient s'être trouvés. Phelippe a été interpellé de déclarer quel étoit alors l'état de la ville de Nantes; il a répliqué que les brigands n'étoient pas menaçans à cette époque; que la ville étoit tranquille, & que l'on avoit tout fait pour faire révolter le peuple.

On a demandé ensuite à Phelippe s'il avoit connoissance de quelque autorité constituée qui eût fait une proclamation aux brigands pour les engager à venir à récipiscence, & leur faire pressentir qu'il y auroit une amnistie. Il a répondu qu'il le croyoit, mais qu'il n'en étoit pas sûr, que Merlin s'étoit conduit dans ce pays d'une manière à le faire désirer, & à ramener la paix & la tranquillité.

(La suite à demain).

Suite de la séance du 25 vendémiaire, sur le procès de Vial.

Vial, après avoir donné quelques explications relativement à des propos que Thierry, aubergiste, & membre du comité révolutionnaire d'Angers, a prétendu que l'accusé avoit tenus, l'a interpellé, par l'organe du président, de déclarer ce que sont devenus 74 prêtres que l'on croit de Nevers, & qui, renfermés à Angers par le district, ont été envoyés à Nantes le 12 ou le 15 frimaire, & s'ils ont péri dans le tourbillon révolutionnaire: en outre, ce que sont devenus 1500 autres individus, parmi lesquels étoient des enfans, & qui ont été conduits, par ordre de la commission militaire, la veille du siège d'Angers, au Pont-de-Cé, & de-là à Doué; s'il a, de plus, connoissance que 2 ou 3 mille hommes ont été noyés ou fusillés.

Thierry a répondu que les prêtres ont dû être remis

entre les mains des administrateurs de Nantes ; que la commission a fait son devoir, ainsi que le comité révolutionnaire ; que des brigands, pris les armes à la main, ont été fusillés.

Vial a répliqué que ces derniers n'étoient pas tous des brigands, puisqu'il y avoit des enfans ; & il a ajouté qu'il avoit obtenu un arrêté portant, que ceux qui apporteroient leurs armes ne seroient pas punis ; que cependant ils ont été fusillés.

Du 27.

Huit témoins ont été entendus.

Un seul a parlé avec force contre l'accusé ; mais il a été impossible de ne pas voir qu'il étoit son ennemi capital ; ou plutôt qu'ils étoient ennemis.

D'autres n'ont dit de lui ni bien ni mal.

D'autres enfin ont fait l'éloge de sa conduite, & l'ont lavé des différentes inculpations qui lui sont faites.

Des débats entre l'accusé & Gauvain, accusateur public du tribunal du département de Maine & Loire, sont sorties les déclarations suivantes :

Quelquefois les prisonniers étoient conduits chez Francastel, & au sortir de chez lui, fusillés à 60 toises de sa maison.

Différens décrets avoient réglé la compétence entre les commissions militaires, créés par les représentans, & les tribunaux ordinaires ; le tribunal a réclamé le jugement des prévenus que la loi lui ordonnoit de juger ; Francastel & Hentz, par une lettre déposée au tribunal criminel du département, ont imposé silence au tribunal, & ont continué de livrer, contre le vœu des décrets, indistinctement les prévenus à la commission qu'ils avoient créée.

La société de l'Est fait des représentations contre les fusillades exécutées sans jugement ; Francastel fait fermer la société, fait emprisonner le lendemain Bodin qui avoit fait la motion, & huit jours après, Vial, qui l'avoit appuyée, fut arrêté. *(La suite à demain).*

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen C A M B A C È R È S.

Séance du 28 vendémiaire.

Lakanal dépose sur le bureau plusieurs manuscrits de J. J. Rousseau, qui lui ont été remis par la citoyenne Masuyer : ces manuscrits forment quinze cahiers écrits de la main de ce grand homme ; on y trouve des ouvrages qui n'ont jamais paru, quelques pensées détachées, & l'original de l'ouvrage sur le gouvernement de Pologne : dans ce dernier ouvrage, on remarque plusieurs passages qui n'ont pas été imprimés & dont le despotisme avoit sans doute prohibé la publication. Le citoyen Poinçot, imprimeur, qui travaille à une édition complète des œuvres du philosophe genevois, consultera ces manuscrits, & le public jouira du texte pur de Rousseau.

Lakanal annonce que, dans trois jours, il présentera le projet de loi sur les écoles primaires, & qu'il soumettra demain à la discussion celui relatif à l'établissement des écoles normales, qu'il dit être la plus belle institution d'un peuple libre.

Plusieurs députés détenus écrivent pour demander la permission de se rendre dans leurs domiciles à Paris, afin d'y rétablir leur santé altérée par dix-huit mois d'une captivité rigoureuse. — La convention accorde les permissions demandées.

Charlier & Pocholle, représentans du peuple à Lyon, écrivent que le décret qui a restitué à cette commune son ancien nom, a excité la plus vive allégresse. Les citoyens de Lyon se montrent dignes de la république. Ils ont célébré la fête de J. J. Rousseau ; cette cérémonie a été imposante par le concours nombreux des spectateurs. — La lettre des représentans est jointe une adresse du conseil général de la commune de Lyon, dans laquelle on invite la convention à rendre promptement à l'industrie & au commerce cette foule de bras que le vandalisme & la tyrannie ont voulu paralyser : Lyon est rendu à la république ; la liberté & l'égalité y comptent autant de défenseurs intrépides qu'il y a d'habitans. — Applaudissemens, mention honorable, insertion au bulletin, & renvoi au comité de commerce.

Un secrétaire donne lecture d'une longue dépêche de Goupilleau, de Montaigu, sur les troubles que les continuateurs de Robespierre ont excité dans la commune d'Avignon. La conduite ferme & républicaine de ce représentant a excité les clameurs des hommes de sang qui ont trouvé des échos dans la tribune de Jacobins. Goupilleau trace avec rapidité les maux qu'avoient faits ces brigands dans les départemens où il est en mission. Les artisans, les manufacturiers, les agriculteurs étoient entassés par milliers dans les prisons : un tribunal de sang étoit institué à Orange, & sacrifioit chaque jour de nombreuses victimes. Goupilleau a réparé une partie de ces désastres ; les citoyens le comblent de bénédictions ; mais l'administrateur fripon, mais le satellite féroc du tyran Robespierre, qui a pu se soustraire à la surveillance du représentant, rugit dans son repaire & lance la calomnie. Qu'importe cette misérable ressource du désespoir ? Les principes de Goupilleau sont connus, l'opinion publique s'est prononcée pour ses bienfaisantes opérations, & la convention lui rend justice en décrétant que sa dépêche sera insérée en entier dans le bulletin.

On trouve dans une adresse de la société populaire de Carpentras que des fusillades ont eu lieu aussi dans le département de Vaucluse : un officier, nommé Suchet, est accusé d'en avoir été l'ordonnateur. — On demande l'arrestation de cet officier ; mais Tallien observe qu'il seroit dangereux de prononcer ainsi l'arrestation d'un citoyen sur une simple dénonciation dénuée de preuves : il demande le renvoi au comité de sûreté générale. — Le renvoi est décrété.

Rovère & Barras demandent qu'il soit accordé des secours aux malheureux habitans de la commune de Bédouin, dont les propriétés ont été incendiées ou détruites par ordre d'un Cannibale robespierriste. — Le comité des secours fera, sous trois jours, un rapport à cet égard ; & quand aux secours à accorder à ces infortunés qui périssent de misère, l'on renvoie au représentant du peuple qui se trouve sur les lieux.